71e CONGRÈS
STRATÉGIE DU RAJEUNISSEMENT FACIAL

INJECTABLE, CHIRURGIE ET TACTIQUE ESTHÉTIQUE HYBRIDE



DOSSIER PARTENAIRES

18 - 19 - 20
novembre 2027
Beffroi de Montrouge

Président : Dr E. ARNAUD
Secrétaire général : Dr J. SABOYE

SOFCPRE

Programme
& inscription congressistes
www.sofcpre-evenement.com

RÉSERVER VOTRE STAND EN 3 ÉTAPES



1 Retourner le dossier de réservation complet

FORMULAIRES 1 & 2 ⊕ CGV ⊕ ATTESTATION D'ASSURANCE

2 Envoi de la facture par email par notre équipe

Avant septembre : acompte + solde

À partir de septembre : facture unique

Le stand n'est définitivement réservé qu'à réception du règlement.

Tout retard de paiement peut entraîner sa réattribution.

3 Règlement des factures selon délais indiqués

Réservation avant septembre : une facture d'acompte à régler à réception + une facture de solde à régler avant le 11 octobre.
À partir de septembre : une facture unique à régler à réception

✓

Validation définitive.

L'installation de votre stand est garantie.

VOS DATES LIMITES

À LA RÉSERVATION

- Règlement Acompte 50% du montant total TTC.
- Dossier complet = formulaire de réservation + attestation d'assurance + CGV signées + logo.

LUNDI 13 SEPTEMBRE RÉGLEMENT 100% À LA COMMANDE

LUNDI 11 OCTOBRE

- Badges : clôture des demandes de badges.
- Badges : réception des noms & prénoms.
- Si option visibilité votre PDF / PPT ou MP4.
- Si option sacoche les éléments à insérer
- Informer si besoin du monte-charge.

MERCREDI 17 NOVEMBRE

Montage : vous pouvez aller et venir par l'entrée principal du Beffroi de 14h00 à 18h00.

Retrait Badges : possibilité de récupérer vos badges (remis individuellement sur présentation d'une pièce d'identité).

SAMEDI 20 NOVEMBRE

- Tampon parcours des exposants : remettre à l'accueil expoxants.
- Démontage : après la pause du matin vous pouvez commencer à débarsser votre stand.
- Clôture du site à 17h00.

SOMMAIRE



COMITÉ SCIENTIFIQUE ..... p. 5

INFORMATIONS GÉNÉRALES ..... p. 6

MONTAGE & DÉMONTAGE ..... p. 7

L'ESPACE D'EXPOSITION ..... p. 8

PRESTATIONS OFFERTES, INCLUS,GRATUITES ..... p. 9

PLAN DE L'ESPACE D'EXPOSITION ..... p. 10

ESPACE D'EXPOSITION : LOCATION ..... p. 11

ESPACE START-UP ..... p. 12

PARTAGER SON STAND ..... p. 12

EN MARGE DU CONGRÈS ..... p. 13

MARKETING PENDANT LE CONGRÈS ..... p. 14

MARKETING TOUTE L'ANNÉE ..... p. 15

PRISES EN CHARGE ..... p. 16

LES TRUCS EN PLUS DE LA SoFCPRE ..... p. 17

NOS PRESTATAIRES ..... p. 18

SE RENDRE AU CONGRÈS ..... p. 19

FORMULAIRE DE RÉSERVATION DE STAND..... p. 20

FORMULAIRE DE RÉSERVATION DES OPTIONS ..... p. 21

CGV ..... p. 23-28

COMITÉ SCIENTIFIQUE SoFCPRE

Les Plasticiens Membres du comité scientifique sont élus par nos Membres.

Toutes les pratiques & activités scientifiques sont géographiquement représentées.

Les élections des membres plasticiens du Comité scientifique auront lieu fin 2026.

Cette page sera actualisée début 2027.

BUREAU

Secrétaire Général : Dr Jacques SABOYE - Toulouse
Vice-président : Pr Dominique CASANOVA - Marseille
Président : Dr Eric ARNAUD MICHAUD - Paris 16ème
Secrétaire Général Adjoint : Pr Frédéric BODIN - Strasbourg
Trésorier : Dr Katia BUSTAMANTE - Boulogne
Rédacteur en chef des Annales : Pr Franck DUTEILLE - Nancy
Président du Collège : Pr Vincent PINSOLLE - Bordeaux

COMITÉ

Dr ANDREOLETTI Jean Baptiste - Belfort
Pr DANINO Alain-Michel - Montréal / Canada
Dr DELAY Emmanuel - Lyon 2ème
Dr DUROURE Frédéric - Meylan
Dr FITOUSSI Alfred - Paris 7ème
Pr GUERRESCHI Pierre - Lille
Pr MOJALLAL Ali - Lyon 4ème
Pr QUILICHINI Julien - Aulnay sous Bois
Dr ROUIF Michel - Tours
Pr SINNA Raphaël - Amiens

SECRÉTAIRES CHAPITRES

Brûlures : Dr Michel BRACHET - Clamart
Esthétique : Dr Frédéric DUROURE - Meylan
Sénologie : Pr Dominique CASANOVA - Marseille
Main et microchirurgie : Dr Élise LUPON - Nice
Cranio et maxillo- faciale : Pr Christian HERLIN - Montpellier
Oncologie : Dr Dimitri GANGLOFF - Toulouse
Plastique générale : Pr Barbara HERSANT - Paris 16ème
Plastique générale pédiatrique : Pr Caroline FRANÇOIS - Reims
Plastique humanitaire : Dr Stéphane DE MORTILLET - Tours
Histoire : Dr Marianne PREVOT - Genève / Suisse
Recherche, idées et innovations : Pr Pierre GUERRESCHI - Lille
Médico-juridique : Pr Vincent PINSOLLE - Bordeaux

ORGANISATION CONGRÈS

SoFCPRE en propre
22 rue Madiraa
92 400 Courbevoie
01 81 93 41 65 congres@sofcpre.fr

INFORMATIONS GÉNÉRALES

SPONSORS / PARTENAIRES

Depuis toujours, la SoFCPRE met un point d'honneur à maintenir un lien durable et privilégié avec ses partenaires. C'est pourquoi vos interlocuteurs, connus et reconnus, nous connaissent et vous connaissent.

LIEU - Beffroi de Montrouge

Depuis 2015, vous êtes chez vous...

Le Beffroi de Montrouge s'impose comme le point d'ancrage de notre rendez-vous annuel. Édifice emblématique des années 1930, rénové et entièrement privatisé pour la SoFCPRE, il offre un environnement élégant, confortable et parfaitement adapté aux échanges professionnels.

Cœur du Congrès, son espace d'exposition de près de 1 000 m² est le lieu où se retrouvent les participants tout au long de la journée. Entre les conférences, les tables rondes et les différentes sessions scientifiques, c'est ici que se font les rencontres, les discussions se créent et se prolongent dans une atmosphère conviviale et spontanée.

C'est également dans cet espace unique que se déroulent les traditionnelles pauses du matin, de l'après-midi ainsi que les déjeuners.



Visite virtuelle

2 Place Emile Cresp
92 120 Montrouge

MONTAGE & DÉMONTAGE

MONTAGE
MERCREDI 17 NOVEMBRE 2027 - de 14h00 à 18h00

Vous pouvez aller et venir par l'entrée principal du Beffroi de Montrouge entre 14h00 et 18h00. Il est possible de stationner le temps de déposer votre matériel sur le côté gauche du bâtiment, rue du Colonel Gillon à condition de mentionner sur votre pare-brise sous peine d'enlèvement que vous êtes en livraison au Beffroi pour le Congrès National de la SoFCPRE + votre nom, la société et un numéro de portable à joindre.

POUR VOS LIVRAISONS : Il est impératif de toujours mentionner sur vos colis/boites :
2, Place Émile Cresp
Le nom de votre enseigne
Votre numéro de stand
Vos coordonnées téléphoniques
92120 Montrouge

CONTACT SUR PLACE
Gaëlle ROY 06 70 47 37 20

Le Beffroi a mis en place des changements importants concernant les livraisons. Si vous avez des robots ou des produits lourds, il est impératif de nous contacter au préalable pour fixer un rendez-vous.

DÉMONTAGE
SAMEDI 20 NOVEMBRE 2027 après la pause du matin

Après la pause du matin, vous pouvez commencer à débarrasser votre stand par l'entrée principal du Beffroi de Montrouge. Il est possible de stationner le temps de récupérer votre matériel sur le côté gauche du bâtiment, rue du Colonel Gillon à condition de mentionner sur votre pare-brise sous peine d'enlèvement que vous êtes en livraison au Beffroi pour le Congrès National de la SoFCPRE + votre nom, la société et un numéro de portable à joindre.

Clôture du site à 17h00.
(tout le matériel doit être expressément enlevé le samedi)
Si votre transporteur usuel ne fait pas d'enlèvement le samedi, nous vous invitons à contacter notre prestataire qui peut organiser l'enlèvement pour vous : CAP Express
www.cap-express.fr - Tel : 01 43 18 28 38 - info@cap-express.fr

MONTE-CHARGE : disponible uniquement si une demande a été formulée par email au préalable et au plus tard le lundi 11 octobre 2027.

Une amende forfaitaire de 1 500€ sera facturée pour tout colis laissé sur site.
Notre transporteur CAPEXPRESS effectue des livraisons en France et à l'étranger y compris le samedi : www.cap-express.fr - Tel : 01 43 18 28 38 - info@cap-express.fr

Il est interdit d'apposer des stickers ou autocollants sur les parois et cloisons de votre stand. En cas de non-respect, des frais de 1 500€ seront facturés pour la remise en état du matériel. Le paiement se fera sur place si l'infraction est constatée avant le démontage, sinon une facture sera envoyée par email et devra être réglée dès réception.

UN ESPACE EXPOSANTS PENSÉ POUR VOUS

Au fil des ans, vos retours enrichissent nos échanges et nous permettent de façonner notre Congrès dans **un environnement toujours plus adapté** à vos attentes. Tout est mis en œuvre pour donner aux congressistes l'envie de rester sur place, de vous rencontrer, d'échanger et de créer de nouvelles collaborations. Centre névralgique du Congrès, il accueille les pauses du matin et de l'après-midi ainsi que les déjeuners. Nous veillons à en faire un véritable lieu de vie, chaleureux, convivial et accueillant, pensé comme un point de rassemblement et de rendez-vous privilégié.

2018 : création de la pause centrale

Nous avons fait le choix d'une grande zone de restauration centrale, organisée sous forme d'un grand comptoir en cercle, permettant une circulation fluide et un accès facilité pour tous les participants.

2019 : ajout des pauses ambulantes dans les allées latérales

Ce format renforce la fluidité des circulations et garantit un accès équitable à l'ensemble des participants, quel que soit l'emplacement des stands. Il multiplie les opportunités de contacts et de rencontres pour tous les exposants, indépendamment de la taille ou de la localisation de leur espace.

2021 : les déjeuners sont organisés sur site

Dans le contexte post-Covid, afin de renouer les échanges et la convivialité, *les déjeuners sont organisés sur place* pour les congressistes et les partenaires. Ce choix volontariste est devenu une composante clé dans le format du Congrès de la SoFCPRE.

2025 : Ajout d'une 2ème grande pause centrale

Également organisée en cercle, cette évolution permet de répondre à l'augmentation du nombre de congressistes, tout en *renforçant le confort de circulation*.

PRESTATATIONS OFFERTES

Des interlocuteurs dédiés - Cette année encore, la SoFCPRE s'occupe de vous en direct.
Par email à congres@sofcpre.fr et par téléphone au 01 81 93 41 65 les lundi, mardi, jeudi et vendredi matin.

Un accueil dédié aux exposants - A partir du jour du montage un membre de l'équipe SoFCPRE vous est dédié à votre borne. Vous avez la possibilité de récupérer vos badges dès la veille du Congrès durant le montage, puis durant toute la durée du Congrès remis individuellement sur présentation d'une pièce d'identité.

Déjeunons ensemble ! Toujours au cœur des exposants, des brunch déjeunatoires sont prévus le jeudi et le vendredi. Cela contribue à la venue des congressistes dans l'espace d'exposition durant l'heure du déjeuner et favorise ainsi vos échanges avec eux.

Circulez librement dans les sessions scientifiques - Vos Badges exposants vous permettent d'accéder librement aux sessions scientifiques pendant l'ensemble du Congrès (hors ateliers payants)

3 Animations
Le Parcours des Exposants afin de favoriser les échanges.
Le Trophée des Exposants* pour mieux vous connaitre.
Le Prix de la meilleure vidéo au Videocorner* pour mettre en avant un sponsoring.
*sous réserve de participations.

Vos coordonnées commerciales - Dans notre application dédiée au Congrès, indiquez-nous le nom, l'email et le téléphone de la personne à contacter. De cette façon, dès la mise en route de l'application, les congressistes peuvent prendre facilement contact avec vous.

Pas de frais de dossier.

INCLUS AVEC LE STAND

Vos badges exposants avec accès aux sessions scientifiques.

Les cloisons, l'habillage du sol de votre stand en moquette beige, du mobilier type :
1 table et 2 chaises seront placées sur votre stand les lumières : 1 rail de 3 spots (à partir de 12m2 : 2 rails de 3 spots), bornier 1kw intermittent mono 220/240V (16 ampères).
Votre enseigne drapeau.
1 poubelle. Ménage post-journée & évacuation des déchets.
Wifi.

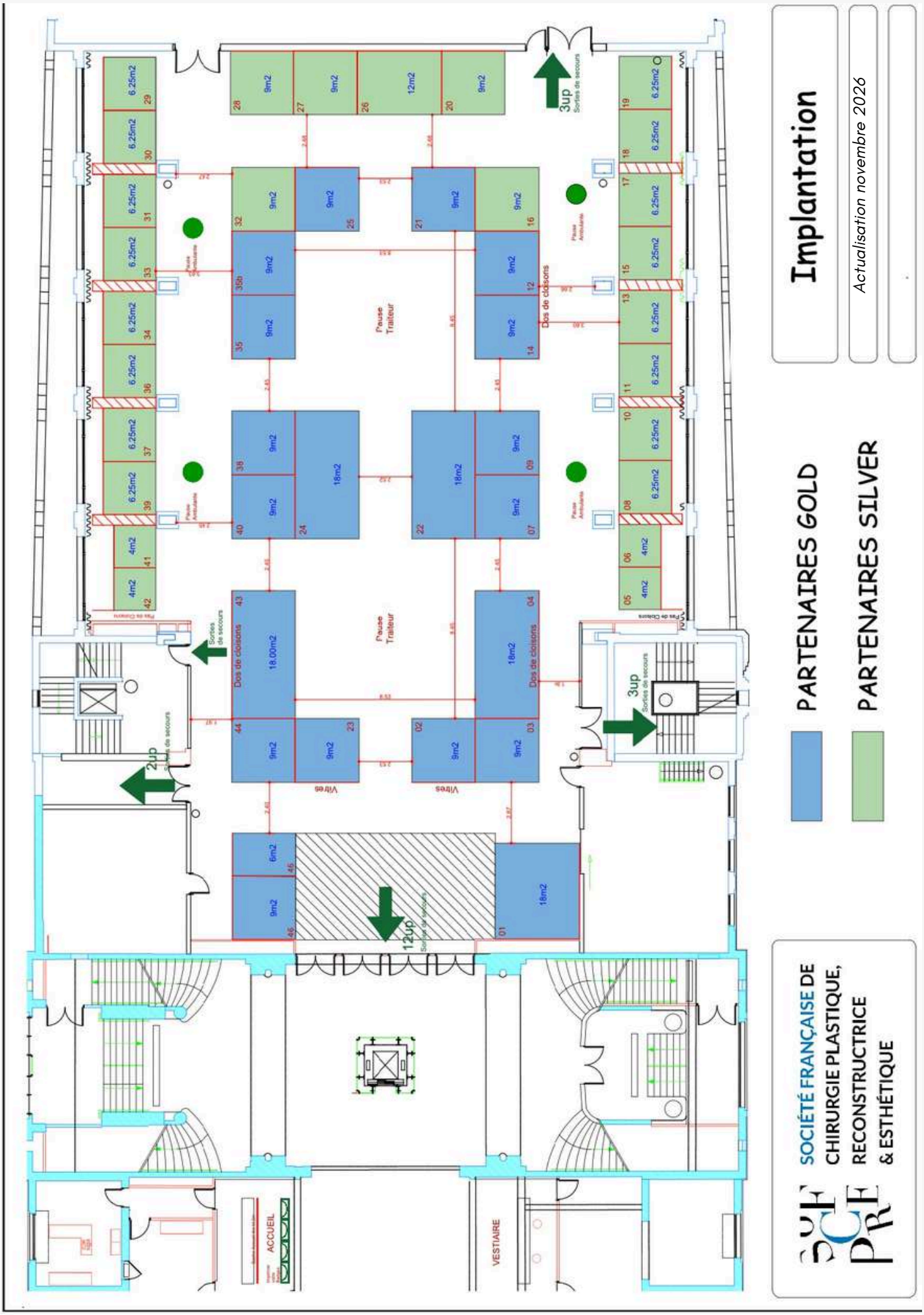
Remise du listing papier des inscrits à l'ouverture du Congrès selon législation RGPD.

GRATUITÉ

Votre logo dans 5 espaces :
- Sur le site d'inscription en ligne
- Dans le programme en ligne
- Dans le mini-programme papier
- Dans le hall d'entrée du Congrès
- Dans notre application dédiée au Congrès

Des pauses fixes & ambulantes :
Deux grandes pauses centrales au cœur des exposants, mais aussi des chariots ambulants pour faciliter les échanges dans toutes les allées. Les jeudi & vendredi, le matin et l'après-midi, ainsi que le samedi matin.

PLAN DE L'ESPACE D'EXPOSITION



ESPACE D'EXPOSITION : LOCATION

Nous avons entendu vos besoins, depuis 2025 nous vous proposons des stands de 4m2 - 6 m^2 - 9 m^2 - 12 m^2 et 18 m^2.
Les stands sont limités à une surface totale de 18m^2.
Nos stands sont uniquement des stands équipés.
Nous ne proposons pas de stands nus.

INCLUS
cloisons, mobilier type : 1 table et 2 chaises, sol en moquette beige, éclairage par 1 rail de 3 spots (à partir de 12m2 : 2 rails de 3 spots), bornier 1kw, enseigne drapeau indiquant le nom du stand, badges exposants, Wifi, poubelle, ménage & évacuation des déchets.

BADGES SUPPLÉMENTAIRES
Si votre stand nécessite des badges en complément de ceux inclus dans votre location de stand, vous avez la possibilité d'en commander à l'avance ou directement sur place au tarif de 160 € TTC par badge pour les 3 jour avec accès à l'ensemble des sessions scientifiques (hors ateliers payants), ainsi qu'aux espaces de pauses et aux déjeuners. *Badge exclusivement réservé aux exposants non médecins / non chirurgiens.*

Les stands sont attribués par ordre de réception des formulaires de réservation.
Tout stand non réglé dans les délais impartis sera susceptible d'être réattribué.

PARTENAIRE GOLD

Taille stand (m^2)	Facade (m)	Profondeur (m)	Badges inclus	Prix TTC
9	3	3	3	9 313 €
18	6	3	8	18 200 €

PARTENAIRE SILVER

Taille stand (m^2)	Facade (m)	Profondeur (m)	Badges inclus	Prix TTC
4	2	2	1	4 680 €
6 ou 6,25	3	2	2	5 980 €
9	3	3	3	8 735 €
12	6	2	4	11 960 €



Repensé pour les jeunes structures cet espace favorise les rencontres, les échanges professionnels et la création de premiers contacts dans un cadre simple et bienveillant

Situé au 1er étage, face à l'amphithéâtre principal, au cœur du foyer-bar, dans un espace vivant et convivial où les participants se retrouvent entre deux sessions. Cet étage animé propose un second lieu d'échanges, avec bar à bières, charcuteries et fromages, ainsi qu'un bar à bonbons.

Tarif : 2 000 € TTC (sans électricité).
Votre espace comprend un mange-debout et deux tabourets hauts.

Sous réserve de la réception d'un justificatif d'immatriculation (avis INSEE/SIREN) attestant d'une date de création inférieure à 3 ans.
Réservation soumise à validation préalable du bureau de la SoFCPRE.

PARTAGER SON STAND

oui mais pas n'importe comment

La SoFCPRE est pleinement consciente des ressources humaines et financières mobilisées par les laboratoires pour participer au Congrès.

Votre présence contribue activement au dynamisme de notre Société Savante et au développement de ses projets.

Le nombre de co-partenaires autorisés dépend de la surface de votre stand :

- Stand de 4 m^2 : aucun co-partenaire.
- Stand de 6 à 9 m^2 : jusqu'à 2 co-partenaires.
- Stand de 12 à 18 m^2 : jusqu'à 3 co-partenaires.

Dans ce cadre, nous vous remercions de bien vouloir nous déclarer officiellement l'ensemble de vos partenaires présents sur votre stand, afin de garantir une visibilité équitable et valoriser toutes les enseignes participantes.

EN MARGE DU CONGRÈS

Vous souhaitez participer à notre soirée du vendredi 20 novembre

Chaque année, la SoFCPRE met un point d'honneur à imaginer une soirée hors du temps, originale et mémorable, pensée comme un véritable temps fort. C'est l'occasion de prolonger les échanges dans un cadre privilégié, de renforcer les liens et de vivre un moment convivial, différent, à l'image de la communauté. Les places étant limitées (trois par enseigne et sous réserve de disponibilité), nous vous invitons à réserver dès à présent pour ne pas manquer cet événement unique.

180 € TTC / place

Un endroit privilégié lors de la soirée ?

Un espace privatisé accompagné de 2 invitations et votre logo sera mis en avant sur la page d'inscription de l'événement et sur l'ensemble de nos communications dédiées à cette soirée. Sous réserve de disponibilités.

5 000€ TTC

Soyez le partenariat exclusif de la soirée !

10 000€ TTC

Devenez partenaire exclusif de la soirée et profitez d'une visibilité maximale ! Annonces et remerciements sur nos 4 écrans lumineux, au micro, valorisation dans le mini-programme, sur l'application mobile et sur sur les réseaux sociaux. Et pourquoi pas prendre la parole et soyez mis à l'honneur lors de ce moment phare du Congrès.

BRASSÉE, TRANCHÉE, AFFINÉE :
L'Expérience Gourmande de notre bar à Bières, Charcuteries & Fromages.

Saisissez l'opportunité de financer cet espace de rencontre convivial au coeur du foyer bar au 1er étage face à notre plus grand amphithéâtre.

Ce croisement qui attire chaque année de nombreux congressistes, mettra en valeur votre image durant 2 jours avec nos multiples remerciements :

présentoir avec votre logo au foyer bar, annonces micro, mini-programme ainsi que dans l'application téléphonique.

5 000€ TTC

L'INCONTOURNABLE DÉJEUNER

Valorisez votre image de manière optimale : remerciements sur nos 4 écrans lumineux, présentoir avec votre logo sur les tables traiteurs, annonces micro, remerciement dans le mini-programme, dans l'application téléphonique ainsi que sur nos réseaux sociaux. Nous vous proposons de financer ce moment attendu qui permettra à tous de prendre le temps de partager des idées, de discuter des dernières innovations et avancées scientifiques dans une atmosphère détendue, grâce à votre précieux soutien.

15 000€ TTC

MARKETING PENDANT LE CONGRÈS



VOTRE ENSEIGNE SUR 4 ÉCRANS D'ACCUEILS

Visible 3 jours durant !

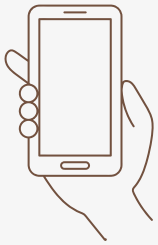
Votre page publicitaire diffusée dans 4 espaces : vestiaire + accueil + hall d'entrée des exposants + salles de sous-commission.

Partenariat non exclusif - les vidéos seront diffusées en rotation. **2 000€ TTC**

PUBLICITÉ DANS L'APPLICATION TÉLÉPHONIQUE

Exclusivité de votre logo en permanence sur la page principal. **10 000€ TTC**

Votre logo en rotation sur la page principal. **1 500€ TTC**





INSERTION SACOCHES CONGRESSISTES

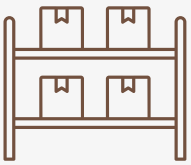
Insertion Goodies, flyers ou autres : vous avez un stand. **2 200€ TTC**

Insertion Goodies, flyers ou autres : vous n'avez pas de stand. **1 500€ TTC**

Vous prenez en charge la fabrication & la livraison.

ESPACE FLYERS

Format A5



GRATUIT

SYMPOSIUMS

Les salles de sous-commissions du Beffroi de Montrouge sont disponibles à la location pour des échanges privilégiés. Situées au 2ème étage, elles offrent un cadre lumineux et agréable, idéal pour des échanges professionnels et des présentations de qualité.

Chaque salle est équipée d'un écran, d'un vidéoprojecteur et d'un micro.

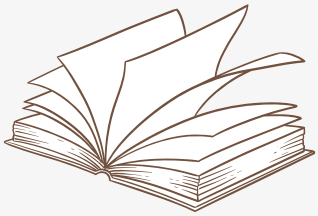
Les salles de sous-commissions sont disponibles à la location pour des durées flexibles, avec un minimum de 30 minutes, et un maximum de 120 personnes.

Sur demande, nous ajouterons votre symposium dans le mini-programme imprimée ainsi que dans notre programme détaillé sur l'application mobile.

30 minutes 2 000 € TTC

60 minutes 3 000 € TTC

MARKETING TOUTE L'ANNÉE



ANNALES DE CPRE

(envoi à plus de 625 Membres + les abonnés Elsevier)

1 publication *

Une page (numérique) **3 500€ TTC**

En 2ème ou 3ème de couverture (numérique) **2 500€ TTC**

Dans le Rapport du Président (édition numérique & papier) **5 000€ TTC**

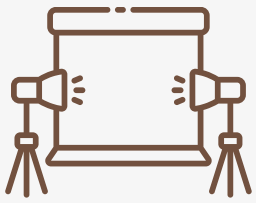
2 publications annuelles *

Une page + dans le Rapport du Président **7 000€ TTC**
(édition numérique & papier)

En 4ème de couverture + Rapport du Président **8 000€ TTC**
(édition numérique & papier)

6 numéros nous contacter

**sous réserve de validation par le comité scientifique.*



CONFÉRENCE

Selon la thématique de la conférence et à validation par le Comité scientifique. **7 000€ TTC**



INFORMATION PRISES EN CHARGE

EARLY BIRD SPECIAL

LES CONGRESSISTES

Par égard pour nos Membres, qui soutiennent la SoFCPRE tout au long de l'année à travers leur cotisation annuelle, aucune prise en charge des inscriptions n'est proposée pour nos événements.

Le tarif congressiste est fixé à :

- Early Bird : 1 100 € TTC
- Late Bird : 1 200 € TTC

Les internes bénéficient d'un tarif préférentiel :

- Early Bird : 250 € TTC
- Late Bird : 350 € TTC

Les assistantes, aides opératoires et secrétaires médicales disposent également d'un tarif dédié :

- Early Bird : 300 € TTC
- Late Bird : 400 € TTC

Les inscriptions sont valables pour l'ensemble des trois jours du congrès. Elles incluent l'accès à toutes les sessions scientifiques (hors ateliers payants), ainsi qu'à l'ensemble des espaces de pause et aux déjeuners.

MÉDECIN & CHIRURGIEN PARTENAIRE

Si vous souhaitez la présence sur votre stand d'un médecin ou d'un chirurgien partenaire, celui-ci devra s'inscrire au tarif congressiste en vigueur soit 1 100 € TTC (Early Bird) ou 1 200 € TTC (Late Bird).

LES TRUCS EN PLUS DE LA SOFCPRE

La SoFCPRE ce n'est pas qu'un Congrès annuel !

C'est un écosystème complet au service de la pratique et de l'excellence scientifique en Chirurgie Plastique Reconstructrice et Esthétique.

Nos Membres bénéficient ***d'accès exclusifs***, tels que des ***fiches d'information patients labellisées SoFCPRE,*** reconnues par les instances, gage de rigueur scientifique et de crédibilité.

Saviez-vous que nos Membre reçoivent chaque année leur ***diplôme de Membre*** personnalisé ? Ils bénéficient également de leur ***fiche détaillée,*** accessible au grand public sur notre site internet. Par ailleurs, le ***label d'appartenance à la SoFCPRE*** (logo) est utilisable sur leur site internet et leurs réseaux.

Saviez-vous que ***les Annales*** de Chirurgie Plastique Reconstructrice et Esthétique sont un ***organe de la SoFCPRE*** ? Chaque Membre reçoit son abonnements ainsi le Rapport du Président.

Les Membres ont la possibilité de s'impliquer activement dans la vie de la Société en se présentant à l'un ou plusieurs de nos 12 chapitres, en tant que secrétaire ou membre, ou simplement en participant aux votes pour élire leurs représentants.

Tout au long de l'année, nous sommes ***aux côtés de nos chirurgiens*** pour leur apporter une information continue, fiable et actualisée.

En parallèle du Congrès annuel de novembre, nos Membres y auront également accès à une ***Conférence exclusive*** organisée en mars, ***retransmise en direct***, autour d'une thématique majeure de la spécialité. *Des intervenants de renom* y partagent leur pratique, leurs retours d'expérience, voir les dernières avancées du domaine. Nos Membres y auront aussi accès en replays.

Sans oublier que depuis plus de 30 ans nous accompagnons les projets de recherche des jeunes chirurgiens en France et à l'étranger avec 2 Bourses !

La SoFCPRE, c'est une ***dynamique collective,*** dynamique et moderne portée ***depuis plus de 13 ans par un secrétariat stable et engagé***. Cette continuité garantit des échanges fluides, efficaces et personnalisés : ***nous connaissons les enjeux de la spécialité,*** mais aussi l'***importance du Congrès pour vous***, les laboratoires, tant en termes de visibilité que d'investissement humain et financier.

NOS PRESTATAIRES

Personnalisation de votre stand

Habillage individuel sur mesure : ACTION D

Matériel électronique (écran, frigidaire), habillage de votre stand ou modification du coloris de la moquette, etc... Contactez notre installateur général ACTION D qui vous fournira un devis.

Mr Raphael CAYREL

01.60.35.12.75 / actiond@wanadoo.fr / www.actiond.fr

Vous souhaitez une puissance de bornier supérieure au 3Kw fournit ? Il est impératif de nous contacter avant le Congrès par email à administration@cpre.info

Si votre besoin survient durant le montage et que l'installation est techniquement réalisable, le règlement se fera immédiatement sur place auprès de notre installateur général.

TRANSPORTEUR : CAP Express

France + international : semaine & samedi

Mr Stéphane FAURIE

www.cap-express.fr

01 43 18 28 38 / sfaurie@cap-express.fr & info@cap-express.fr

TRAITEUR & VERRERIE : CALIXIR

Mme Carole HAVARD

www.calixir.com / 01 69 75 14 02 - 06 15 83 87 30

carole@calixir.com

FLEURISTE : LES JARDINS DE GALLY

Mme Sophie MASSOT

01.39.63.48.21

smassot@gally.com

SPIRITUEUX : CHAPOUTIER & MOUTARD

Mr Marc BONDROIT

06.08.72.96.74

m.bondroit@gmail.com

SE RENDRE AU CONGRÈS

PAR LA ROUTE

Depuis le Nord, Porte d'Orléans via le périphérique ou via l'A86.
Depuis le Sud, Porte d'Orléans via le périphérique ou via l'A6.
Depuis l'Est, Porte de Bercy puis Porte d'Orléans via le périphérique.
Depuis l'Ouest, Porte de Versailles puis Porte d'Orléans via le périphérique ou via l'A13.

EN TRAIN

Depuis les 6 gares principales de Paris (Gare du Nord, Gare de Lyon, Gare de l'Est, Gare Montparnasse, Gare Saint-Lazare et Gare d'Austerlitz).

EN AVION

Depuis 4 aéroports principaux : Charles de Gaulle (CDG), situé à 25 km au nord, Orly (ORY), situé à 13 km au sud, le Bourget, et Beauvais-Tillé (BVA) situé à environ 85 km au nord de Paris.
Code promo Air France : GME50676AF pour votre évènement (pour bénéficier de la réduction, se connecter à un site Air France ou KLM permettant un paiement en Euro).

EN TRANSPORTS EN COMMUN

Métro : ligne 4 direction Bagneux ou terminus ligne 13 direction Châtillon - Montrouge et descendez à la station Mairie de Montrouge.
Bus : les lignes 68, 187, 194, 197 et 325 et descendez à l'arrêt Mairie de Montrouge.

CODE DE RÉDUCTION AIR FRANCE À VENIR

FORMULAIRE POUR RÉSERVER UN STAND



1 CO PARTENAIRES ?

☐ J'ai un ou des co-partenaires : Indiquez leur(s) nom(s)

_____

☐ Je n'ai aucun co-partenaires

2

SOCIÉTÉ _____

Enseigne drapeau _____

Responsable _____

Adresse _____

Code Postal _____ Ville _____ Pays _____

Téléphone _____Email _____

3

☐ **RÉSERVATION D'UN STAND ÉQUIPÉ**

Réservation du stand n° _____de _____m^2 au prix unitaire de _____€ TTC

☐ **RÉSERVATION D'UN ESPACE START-UP** (date de création inférieure à 3 ans)

Tarif : 1 500 € TTC (sans électricité).

N° SIRET _____

4

☐ **BADGES SUPPLÉMENTAIRES**

Badge exposant et nominatif en plus de ceux inclus dans votre stand, offrant un accès aux sessions scientifiques et aux espaces de pauses.

Tarif unitaire : 160 € TTC Quantité _____ Prix total _____€ TTC

CONDITIONS DE REGLEMENT

La réservation est confirmée par le versement d'un acompte de 50 % du montant total TTC. Le solde devra être réglé avant le lundi 13 septembre 2027. À défaut de paiement intégral dans les délais, le stand pourra être réattribué ou, le cas échéant, son installation ne pourra être assurée pendant le Congrès. Pour plus de détails, veuillez consulter les conditions générales de vente ci-après.

5

PRIX TOTAL _____ **€ TTC**

Pas de frais de dossier

Pas de TVA : Association Loi 1901 non soumise à la TVA

DATE : / / 2027

signature

SoFCPRE Congrès 2027 du 18 au 20 novembre 2027 - L'envoi du formulaire de réservation signé vaut acceptation des Conditions Générales de Vente (CGV). La réservation nécessite un acompte de 50% du montant total TTC. Le solde est à régler avant le lundi 13 septembre 2027. À défaut de règlement dans les délais, le stand pourra être réattribué ou ne pas être installé pendant le Congrès.

FORMULAIRE POUR RÉSERVER DES OPTIONS HORS STAND



SYMPOSIUM

- ☐ 30 minutes : 2 000 € TTC
- ☐ 60 minutes : 3 000 € TTC

RESTAURATION

Brassée, Tranchée, Affinée / 2 jours :

- ☐ Bar à Bières, Charcuteries & Fromages 5 000 € TTC

Soirée en marge du Congrès vendredi 20 novembre :

- ☐ Un espace privatisé accompagné de 2 invitations : 5 000 € TTC
- ☐ Partenaire exclusif : 10 000 € TTC

Déjeuner cocktail :

- ☐ Au centre de l'événement 15 000 € TTC

CONFÉRENCE

- ☐ Sponsoring : 7 000 € TTC

CONDITIONS DE REGLEMENT

La réservation est confirmée par le versement d'un acompte de 50 % du montant total TTC. Le solde devra être réglé avant le lundi 13 septembre 2027. À défaut de paiement intégral dans les délais, le stand pourra être réattribué ou, le cas échéant, son installation ne pourra être assurée pendant le Congrès. Pour plus de détails, veuillez consulter les conditions générales de vente ci-après.

VISIBILITE CONGRÈS

4 écrans lumineux multi-espaces :

- ☐ Page publicitaire / 3 jours : 2 000 € TTC

Application téléphonique :

- ☐ Logo exclusif permanent : 10 000 € TTC
- ☐ Logo en rotation : 1 500 € TTC

Sacoches congressistes :

- ☐ Vous avez un stand : 1 500 € TTC
- ☐ Vous n'avez pas de stand : 2 200 € TTC
  - ○ Cordons et pochettes plastiques
  - ○ Totebags avec le logo du Congrès
  - ○ Stylos
  - ○ Blocs notes
  - ○ Autres : _____

ANNALES DE CPRE

1 publication

- ☐ Une page 3 500 € TTC
- ☐ 2ème ou 3ème de couverture 2 500 € TTC
- ☐ Rapport du Président 5 000 € TTC

2 publications annuelles

- ☐ Une page + Rapport du Président 7 000 € TTC
- ☐ 4ème de couverture + Rapport du Président 8 000 € TTC

PRIX TOTAL _____ € TTC

Pas de frais de dossier

Pas de TVA : Association Loi 1901

DATE : / / 2027

signature

SoFCPRE Congrès 2027 du 18 au 20 novembre 2027 - L'envoi du formulaire de réservation signé vaut acceptation des Conditions Générales de Vente (CGV). La réservation nécessite un acompte de 50% du montant total TTC. Le solde est à régler avant le lundi 13 septembre 2027. À défaut de règlement dans les délais, le stand pourra être réattribué ou ne pas être installé pendant le Congrès.

EN 2027
LA SoFCPRE C'EST AUSSI
UNE CONFÉRENCE

LES INFECTIONS EN CHIRURGIE PLASTIQUE



SAMEDI
20
MARS

CONFÉRENCE
2027

SOFCPRE

PRÉAMBULE - La SOCIETE FRANCAISE DE CHIRURGIE PLASTIQUE REPARATRICE ET ESTHETIQUE (ci-après la « SoFCPRE ») est une société savante investie d'une mission d'expertise scientifique pour tous les aspects de la profession. La SoFCPRE coordonne et diffuse les travaux des spécialistes, produit des recommandations et participe à toute action ayant pour but de renforcer la sécurité des patients. A ce titre, la SoFCPRE organise un congrès annuel et une conférence destinés à tous les membres et acteurs de la profession . Et ce , dans le but d'offrir un accès à des formations aux professionnels de santé et plus particulièrement à ceux exerçant dans le domaine de la chirurgie réparatrice et esthétique (ci-après les « Services »). Les présentes conditions générales de vente (ci-après les « Conditions ») ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles les partenaires commerciaux de la SoFCPRE (ci-après les « Partenaires ») peuvent participer au Congrès annuel qu'elle organise en souscrivant, notamment mais non limitativement, les services suivants (ci-après les « Services ») :

- Sous-location d'espaces d'exposition (stands) ;
- Sous-location de salles (symposiums, réunions privées, formations) ;
- Sous-location de matériels (ex : technique pour sous locations de salles).
- Prestations techniques : prestataires référencés (traiteur).
- Services : organisation & participation au parcours des exposants, achats de prestations (affichage, participation aux activités connexes ou parallèle du Congrès etc ...).

L'accès aux Services est soumis aux présentes Conditions que le Partenaire doit lire et accepter avant de demander à bénéficier des Services proposés par la SoFCPRE.

Toute commande des Services implique l'acceptation des présentes Conditions.

Les présentes Conditions constituent, conformément à l'article L.441-6 du Code de commerce, le socle unique de la relation commerciale entre la SoFCPRE et les Partenaires.

ARTICLE 1 - DESCRIPTION DES SERVICES 1
ARTICLE 2 - LES CONDITIONS D'ADMISSION 1
ARTICLE 3 - OBLIGATIONS ET RESPONSABILITE DES PARTENAIRES 2
ARTICLE 4 - CONDITIONS FINANCIÈRES 3
ARTICLE 5 – MODIFICATION DE LA COMMANDE 4
ARTICLE 6 - POLITIQUE D'ANNULATION 4
ARTICLE 7 - SERVICE CLIENT SOFCPRE 4
ARTICLE 8 - RESPONSABILITÉ 4
ARTICLE 9 - PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE COMMUNICATION VISUELLE 5
ARTICLE 10 - INFORMATIQUE ET LIBERTES 5
ARTICLE 11 - CONFIDENTIALITE 5
ARTICLE 12 - FORCE MAJEURE 6
ARTICLE 13 - IMPREVISION 6
ARTICLE 14 - DROIT RÈGLEMENT ET DES LITIGES APPLICABLE 6
ARTICLE 15 – DIVERS 6

DEFINITION - Dans les présentes Conditions Générales d'Utilisation, les termes munis d'une première lettre majuscule, auront le sens exposé dans ce document, étant spécifié que les termes au pluriel peuvent s'entendre au singulier et réciproquement.

« Conditions » désigne les présentes Conditions Générales de Ventes applicables aux Partenaires et disponibles sur le Site internet.
« Congrès » désigne le congrès annuel organisé par la SoFCPRE.
« Jour » désigne les jours calendaires.
« Partenaire » désigne le professionnel concluant un contrat avec la SoFCPRE afin de bénéficier de la fourniture des Services.
« Site internet » désigne le site internet de la SoFCPRE «https://www.sofcpre- evenement.com» pour le suivi des congressistes, le programme scientifique du Congrès ainsi que l'espace exposants avec les documents d'inscription.
« Services » désigne les Service proposés par la SoFCPRE et décris au sein du Préambule.
« Site » désigne l'espace dans lequel se tient le Congrès.

ARTICLE 1 - DESCRIPTION DES SERVICES

Dans le cadre de l'organisation du Congrès annuel de la SoFCPRE, différents Services sont proposés aux Partenaires tels que, notamment mais non limitativement :

- Sous-location d'espaces d'exposition (stands) ;
- Sous-location de salles (symposiums, réunions privées, formations) ;
- Sous-location de matériels (ex : technique pour sous locations de salles) ;
- Prestations techniques : prestataires référencés (traiteur) ;
- Services : organisation & participation au parcours des exposants, achats de prestations (affichage, participation aux activités connexes ou parallèle du Congrès , trophée de l'innovation etc ...).

ARTICLE 2 - LES CONDITIONS D'ADMISSION

2.1. Processus de demande de participation

Le Partenaire peut formuler sa demande de participation via l'adresse mail administration@cpre.info ;
Toute communication post signature se déroule via un interlocuteur dédié aux exposants via congres@ cpre.info ;

Sur support papier par courrier recommandé avec accusé de réception ;

L'enregistrement de la commande est réalisé dès lors que la SoFCPRE a accepté ladite commande du Partenaire.

L'acceptation de la participation et l'offre tarifée (si nécessaire) sont envoyés depuis l'adresse mail administration@cpre.info.

En tout état de cause, la commande n'est validée qu'après réception des présentes Conditions paraphées à chaque page, datées, tamponnées et signées avec le nom du signataire en dernière page.

Les demandes de participation seront traitées par ordre chronologique d'arrivée, la date d'émission du courriel ou le cachet de la poste faisant foi.

2.1.1. Lorsque le prix des Services est déterminé à l'avance

L'envoi ou la remise par le Partenaire de sa demande de participation vaut engagement ferme et définitif de sa part et acceptation sans réserve de toutes les clauses et conditions qui y figurent. Dans ce cas, l'acceptation par la SoFCPRE de la demande du Partenaire valide la demande de participation, dès lors le contrat est conclu entre les parties.

2.1.2. Lorsque le prix des Services ne peut être déterminé à l'avance

Le Partenaire formule une demande de commande de Services. Lorsque le prix ne peut être connu à priori ni indiqué avec exactitude, les conditions de détermination du coût des Services ainsi que la méthode de calcul seront communiquées au Partenaire – si sa demande est acceptée – et feront l'objet d'un devis détaillé. Une fois que le Partenaire reçoit l'offre tarifée de la SoFCPRE, ce dernier peut la refuser ou confirmer sa commande.

2.2. Libre choix de la SoFCPRE

Le Partenaire reconnaît et accepte expressément que la SoFCPRE demeure libre du choix de ses Partenaires sur ses Congrès. Dès lors, en cas de refus d'une demande de commande de Services formulée par le Partenaire, celle-ci ne saurait être dans l'obligation de motiver son choix.

2.3. Informations à fournir par le Partenaire

Afin de souscrire les Services proposés par la SoFCPRE, le Partenaire doit communiquer certaines informations, à savoir : le nom ; le prénom ; la profession ; le cas échéant, la raison sociale ; l'adresse mail ; le numéro de téléphone ; le bon de commande dûment rempli ; une attestation d'assurance ; l'enseigne drapeau.

Le Partenaire garanti l'exactitude et la complétude des informations qu'il fournit à la SoFCPRE et s'engage à les mettre à jour chaque fois que nécessaire.

Ces informations transmises par les Partenaires et conformément à l'article 4 du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016, relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractères personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (ci-après « RGPD »), constituent des données personnelles. Les Partenaires sont invités à consulter la Politique Données Personnelles directement accessible depuis la Plateforme à l'adresse « https://www.sofcpre-evenement.com » afin d'être informés de l'utilisation des données transmises à la SoFCPRE.

2.4. Documents fournis par la SoFCPRE

Le Partenaire reçoit par courriel un lien téléchargeable du dossier technique comprenant :

- le dossier partenaires ;
- le bulletin d'inscription ;
- un exemple de stand construit de 4m^2, 6 m^2, 9 m^2, 18 m^2
- les présentes Conditions.
-le plan des espaces

ARTICLE 3 - OBLIGATIONS ET RESPONSABILITE DES PARTENAIRES

En commandant les Services, le Partenaire s'engage à :

- Vérifier l'exactitude de sa commande et de signaler immédiatement toute erreur en envoyant un email à administration@cpre.info
- Transmettre et vérifier les informations de facturation ;
- Respecter le Règlement intérieur de l'espace au sein duquel a lieu le Congrès ;
- Fournir dans les plus brefs délais une attestation d'assurance couvrant les risques de vol, perte, détérioration, qu'elle qu'en soit la nature ainsi que les responsabilités civiles couvrant les collaborateurs ou vacataires de son entreprise (affiliés ou partenaires) présents au Congrès ;
- Fournir dans les délais impartis à la SoFCPRE le listing du personnel du Partenaire afin de pouvoir réaliser les badges correspondants ;
- Ne pas divulguer ou vendre un quelconque listing dont il pourrait avoir pris connaissance au cours du Congrès ;
- Transmettre les logos dans le délai imparti de fabrication des plans, programmes, applications téléphoniques Android ou Apple et badges.
- Respecter les espaces loués ainsi que le matériel et mobilier mis à disposition dans les espaces.
- Déclarer les deux co partenaires autorisés par surface choisie.
- Se conformer aux prestataires référencés par le site et / ou l'organisation.

A ce titre, le Partenaire reconnaît qu'il est seul responsable de tout dégât causé dans ces espaces et aux matériels remis dès sa prise en charge ;
- Restituer les espaces dans le même état que lors de l'entrée des lieux ;
- Remplacer tout matériel manquant ou détérioré ;
- Utiliser le matériel conformément à sa destination ;
- Maintenir, pendant l'utilisation des Services, les portes et les sorties de secours libres d'accès et dégagées ;
- Respecter les horaires mentionnées sur le règlement de l'évènement sous peine de se voir facturer les dépassements (locatif, ménage, gardiens, sécurité, personnel technique, hôtesses, etc.) ;

- Ne pas neutraliser les systèmes de sécurité, de fumée à l'intérieur des locaux. Le Partenaire est informé qu'une somme de 90 (quatre vingt dix) Euros sera due au propriétaire du site en cas de non-respect des consignes de sécurité ou l'éventuelle condamnation du contrevenant en raison des préjudices subis de son fait.
- Ne pas utiliser du matériel ne répondant pas aux normes de sécurité en vigueur.
- N'utiliser les extincteurs situés dans les espaces qu'en cas d'extrême nécessité.
- Ne pas utiliser de gaz dans sur le Site.
- Se conformer aux présentes Conditions ainsi qu'à la Politique de Données Personnelles figurant à l'adresse https://www.SoFCPRE-evenement.com

Le Partenaire est parfaitement informé que le propriétaire du Site est garant de la tranquillité des riverains et qu'en cas de nuisances sonores imputables aux Partenaires et de non-respect avéré de cette obligation constatée par les services de police, le contrevenant est passible d'une amende de 750 (sept cent cinquante) Euros.

En ce qui concerne les dépôts de communication, seul un chirurgien plasticien peut déposer une communication aux Congrès de la SoFCPRE via le site en ligne : https://www.sofcpre-evenement.com/

Une amende forfaitaire de 1 500€ sera facturée pour tout colis laissé sur site après le samedi 17h00.

Il est interdit d'apposer des stickers ou autocollants sur les parois et cloisons de votre stand. En cas de non-respect, des frais de 1 500€ seront facturés pour la remise en état du matériel. Le paiement se fera sur place si l'infraction est constatée avant le démontage, sinon une facture sera envoyée par email et devra être réglée dès réception.

ARTICLE 4 - CONDITIONS FINANCIÈRES

4.1. Tarif des Services fournis par la SoFCPRE

Les Services proposés par la SoFCPRE sont soumis aux tarifs en vigueur sur le site internet https://www.sofcpre.fr, au jour de la passation de la commande par le Partenaire. Les prix sont exprimés en Euros hors taxe (HT) et toute taxe comprise (TTC).

La commande ne sera considérée comme définitive qu'après l'envoi au Partenaire de la confirmation de l'acceptation de la commande par la SoFCPRE par courrier électronique et après encaissement par cette dernière de l'intégralité du prix.

Après réception de la demande de participation, si cette demande est acceptée, la confirmation d'admission, ainsi que la facture définitive seront adressées au Partenaire.

4.2. Conditions de paiement

4.2.1. Modalités de paiement

Le règlement des sommes dues par le Partenaire à la SoFCPRE pourra être effectué :
- Par virement bancaire ;
- Par chèque, émis par une banque domiciliée en France métropolitaine ou à Monaco.
La mise à l'encaissement du chèque est réalisée à réception.

4.2.2. Délai de paiement

Un acompte correspondant à 50% (cinquante pour cent) du prix total des Services commandés est exigé lors de la passation de l'ordre de la commande.

Pour les commandes passées à partir du mois de septembre , 100% (cent pour cent) du paiement du prix sera exigé pour valider la commande.

Réservation effectuée avant le 1er septembre :
Acompte : 50% à régler lors de la passation de la commande / Solde : à régler avant le 13 septembre.

Réservation à partir du 1er septembre :
Acompte + solde : 100% à régler lors de la passation de la commande.

Le paiement sera acquis par la SoFCPRE dès lors que la commande sera acceptée par cette dernière, et confirmée par le Partenaire le cas échéant.
Au plus tard, les factures doivent êtres acquittées huit (8) jours avant le début du Congrès. À défaut, la SoFCPRE se réserve le droit d'interdire l'accès au Congrès et, le cas échéant, de demander un règlement immédiat sur place.

Le partenaire est informé que toutes les demandes de commandes transmises huit (8) jours avant le début du Congrès sont à payer directement sur place avant installation.
En cas de non-admission par la SoFCPRE de la demande de participation du Partenaire, l'acompte ou le paiement sera remboursé.

4.2.3 Pénalités de retard

En cas de retard de paiement et de versement des sommes dues par le Client au-delà du délai ci-dessus fixé, et après la date de paiement figurant sur la facture adressée à celui-ci, des pénalités de retard calculées au taux journalier de 5% du montant TTC du prix des Services figurant sur ladite facture, seront automatiquement et de plein droit acquis au Prestataire, sans formalité aucune ni mise en demeure préalable.

Le retard de paiement entraînera l'exigibilité immédiate de la totalité des sommes dues au Prestataire par le Client, sans préjudice de toute autre action que le Prestataire serait en droit d'intenter, à ce titre, à l'encontre du Client.

En cas de non-respect des conditions de paiement figurant ci-dessus, le Prestataire se réserve en outre le droit de suspendre la fourniture des Services commandés par le Client, de suspendre l'exécution de ses obligations et de diminuer les éventuelles remises accordées à ce dernier.

ARTICLE 5 – MODIFICATION DE LA COMMANDE

Le Partenaire a la possibilité d'apporter des modifications à sa commande.
Dans ce cas, il est dument informé que ces modifications seront prises en compte dans la limite des possibilités de la SoFCPRE et à conditions qu'elles soient notifiées par écrit au moins 30 (trente) jours avant la date prévue du Congrès.

Le Partenaire est informé que la SoFCPRE n'est pas tenu d'accepter les modifications souhaitées par ce dernier et ce, sans avoir besoin de se justifier.

Les modifications seront considérées comme acquises après signature par le partenaire d'un nouveau bon de commande spécifique et intégrant les éventuels ajustements.

ARTICLE 6 - POLITIQUE D'ANNULATION

6.1. Modalités de remboursement en cas d'annulation de la commande par le Partenaire

En cas d'annulation de la Commande par le Partenaire après son acceptation par la SoFCPRE, moins de trente (30) jours et plus de huit (8) jours avant la date prévue du Congrès, pour quelque raison que ce soit hormis la force majeure, l'acompte versé à la commande sera de plein droit acquis à la SoFCPRE et ne pourra donner lieu à un quelconque remboursement.

En cas d'annulation de la Commande par le Partenaire après son acceptation par la SoFCPRE et moins de huit (8) jours avant la date prévue du Congrès, pour quelque raison que ce soit hormis la force majeure, l'intégralité des sommes versées par le Partenaire seront de plein droit acquises à la SoFCPRE et ne pourra donner lieu à un quelconque remboursement.

L'annulation sera notifiée par le Partenaire à la SoFCPRE par lettre recommandée avec accusé de réception.

Les Partenaires acceptent et reconnaissent expressément que le contrat de vente les liant à la SoFCPRE est un contrat de vente en professionnels, excluant de ce fait la possibilité d'utiliser le droit de rétractation prévu à aux articles L.221-28 et suivants du Code de la consommation.

6.2. Modalités de report et/ou de remboursement en cas d'annulation de la commande par la SoFCPRE

Les Congressistes ont un site dédié pour les inscriptions et dépôt de communications : https://www.sofcpre-evenement.com

; les exposants ont toutes les informations sur notre site source https://www.sofcpre.fr/

En cas d'annulation du Congrès, pour quelque raison que ce soit ou pour cause de force majeure (y compris en cas de pandémie ou d'épidémie), de la part de la SoFCPRE, celle-ci s'engage à tout mettre en œuvre pour reporter dans les meilleurs délais le Congrès annuel.

Dans le cas où la SoFCPRE procéderait à un report du Congrès annuel dans un délai maximum d'un an à compter de la date initiale prévue pour la tenue du Congrès, le Partenaire ne pourra pas demander le remboursement des sommes d'ores et déjà versées à la SoFCPRE et pourra bénéficier des Services souscrits à la date de report. Le Partenaire reconnaît et accepte expressément qu'un tel report, et quel qu'en soit la nature, ne lui donne pas droit à l'obtention de dommages et intérêts.

Dans le cas où la SoFCPRE serait dans l'incapacité de procéder à un report du Congrès annuel dans les conditions prévues au paragraphe précédent, celle-ci s'engage à rembourser intégralement les Partenaires. En revanche, le Partenaire reconnaît et accepte expressément qu'une telle annulation, et qu'elle qu'en soit la nature, ne lui donne pas droit à l'obtention de dommages et intérêts.

Dans le cas où le Congrès serait maintenu mais où la SoFCPRE serait contrainte de réduire le nombre de Partenaires présents par des faits indépendants de sa volonté (notamment en raison des capacités d'accueil du Site), elle proposera au Prestataire un report de sa participation au Congrès suivant. En cas d'acceptation de cette proposition par le Prestataire, elle conservera l'acompte versé par celui-ci, lequel s'imputera sur le prix des services souscrit en vue du Congrès suivant. A défaut d'accord du Prestataire pour procéder à un report, la participation du Partenaire sera annulée et la SoFCPRE remboursera intégralement les sommes versées par le Partenaire. En revanche, le Partenaire reconnaît et accepte expressément qu'une telle annulation ne lui donne pas droit à l'obtention de dommages et intérêts. Il est également rappelé que la SoFCPRE demeurera libre du choix des Prestataires dont elle décidera de maintenir la participation, ce que le Partenaire reconnaît et accepte expressément.

L'annulation sera notifiée par la SoFCPRE au Partenaire par un courriel, adressé à l'adresse renseignée par le Prestataire lors de la souscription des Services.

ARTICLE 7 - SERVICE CLIENT SoFCPRE

La SoFCPRE met à la disposition des Partenaires l'onglet « info pratique » puis « contact » du Site internet ou l'adresse mail « congres@cpre.info » leur permettant ainsi de faire remonter leurs remarques et interrogations concernant les Services.

La SoFCPRE s'efforce de répondre aux Partenaires dans un délai de trois (3) jours ouvrés.

ARTICLE 8 - RESPONSABILITÉ

8.1. Responsabilité SoFCPRE et obligations de la SoFCPRE

Le Partenaire est informé que la SoFCPRE s'engage à fournir ses meilleurs efforts pour assurer le Congrès annuel dans les meilleures conditions.

8.2. Limitation responsabilité

La SoFCPRE s'engage à fournir ses meilleurs efforts afin d'assurer au mieux la fourniture des Services aux Partenaires tout en assurant leur sécurité, toutefois la SoFCPRE décline toute responsabilité en cas de :

- Absence de mise à disposition de la salle dans laquelle a lieu de se dérouler le Congrès annuel dès lors que cette impossibilité résulte d'un évènement hors du champ de contrôle de la SoFCPRE ;
- Retard ou de suspension de la fourniture de la prestation imputable au Partenaire, ou en cas de force majeure ;
- Problèmes ou dysfonctionnements techniques empêchant le bon déroulement du Congrès et de la fourniture des Services ;
- Mauvaise exécution ou inexécution de la part des Partenaires ou autres prestataires techniques ;

En tout état de cause, le Partenaire reconnaît que la responsabilité de la SoFCPRE ne saurait être recherchée en cas de circonstances exceptionnelles, extérieures à la SoFCPRE, empêchant l'exécution des Services.

En acceptant les présentes Conditions, le Partenaire reconnaît que le contrat entre lui et la SoFCPRE ne lui permet pas de bénéficier des règles prévues par le Code de la consommation ayant pour but de protéger davantage les consommateurs. En effet, il s'agit en l'espèce d'un contrat de vente conclu entre deux professionnels.

Aussi, en aucun cas la responsabilité de la SoFCPRE ne saurait être engagée pour tous les dommages que les Partenaires pourraient causer à des tiers et des conséquences des réclamations ou actions qui pourraient en découler.

Le signataire renonce à toute réclamation contre les organisateurs et les propriétaires des lieux et s'engage à souscrire les assurances nécessaires pour couvrir les risques liés au matériel (vol, dommages, etc.), ainsi que les responsabilités civiles pour son personnel, qu'il soit fixe ou intérimaire, présent lors du congrès. En aucun cas, l'exposant ne sera couvert par les assurances des organisateurs du Congrès.

Plus largement, la SoFCPRE ne saurait être tenue responsable en cas de manquements aux présentes Conditions par un Partenaire.

ARTICLE 9 - PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE COMMUNICATION VISUELLE

9.1. Propriété intellectuelle

Chaque partie conserve la pleine et entière propriété de sa Propriété intellectuelle, de ses marques et de ses signes distinctifs. Le contenu des sites internet www.sofcpre-evenement.com et www.sofcpre.fr sont la propriété de la SoFCPRE et est protégé par les lois françaises et internationales relatives à la propriété intellectuelle.

Toute reproduction, complète ou partielle, modification ou utilisation des éléments de propriété intellectuelle, pour quelque raison que ce soit ou sur quelque support que ce soit, est strictement interdite sans l'autorisation écrite, expresse et préalable de la SoFCPRE. Cette interdiction s'applique également à toute combinaison ou utilisation associée à tout autre marque, symbole, logo ou, de façon plus générale, à tout signe distinctif destiné à composer un logo.

En outre, la SoFCPRE reste propriétaire de tous les droits de propriété intellectuelle sur les photographies, présentations, études, dessins, modèles, prototypes, etc, réalisés en vue de la fourniture des Services. Le Partenaire s'interdit donc toute reproduction ou exploitation desdites études, dessins, modèles et prototypes, etc, sans l'autorisation expresse, écrite et préalable de la SoFCPRE qui peut la conditionner à une contrepartie financière.

Le non-respect de cette interdiction constitue une contrefaçon pouvant engager la responsabilité civile et/ou pénale du contrefacteur à l'encontre duquel la SoFCPRE se réserve la possibilité de réclamer l'indemnisation de son entier préjudice.

9.2. Partenariat promotionnel

Le Partenaire s'engage à faire valider par la SoFCPRE tout élément promotionnel qu'il réalise pour communiquer sur le Congrès. Il s'oblige à tenir compte des remarques formulées par la SoFCPRE.

En tout état de cause, le Partenaire s'engage à ce que ses communications publicitaires soient conformes à la législation en vigueur en manière de publicité de produits pharmaceutiques et aux valeurs de la SoFCPRE.

ARTICLE 10 - INFORMATIQUE ET LIBERTES

En application de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée par la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 et le règlement nº 2016/679, il est rappelé que les données nominatives demandées au Partenaire sont nécessaires au traitement de son inscription et à l'établissement des factures, notamment. Ces données peuvent être communiquées aux éventuels partenaires de la SoFCPRE chargés de l'exécution, du traitement, de la gestion des inscriptions et du paiement dans le cadre de l'exécution des Services. Aucune donnée personnelle de Partenaire ne sera transférée dans un pays situé hors de l'Union Européenne. Le traitement des informations communiquées à la SoFCPRE répond aux exigences légales en matière de protection des données personnelles, le système d'information utilisé assurant une protection optimale de ces données. Le Partenaire dispose, conformément aux réglementations nationales et européennes en vigueur d'un droit d'accès permanent, de modification, de rectification, d'opposition de portabilité et de limitation du traitement s'agissant des informations le concernant. Ce droit peut être exercé dans les conditions et selon les modalités définies sur le site internet https://www.sofcpre-evenement.com et en adressant, en justifiant de son identité, un courrier à la SoFCPRE – 22 Rue Madiraa – 92400 Courbevoie ou un courriel à l'adresse : administration@cpre.info. Le Partenaire s'engage à respecter la réglementation liée à la protection des données personnelles et notamment le règlement nº 2016/679. Aucune donnée de Congressiste ne sera transmise par la SoFCPRE aux Partenaires sans leur accord exprès.

ARTICLE 11 - CONFIDENTIALITE

Toutes les informations divulguées ou échangées entre la SoFCPRE et le Partenaire sont considérées comme des Informations Confidentielles, notamment, mais non limitativement, les prix et conditions de ventes. Le contenu du contrat et les négociations sont considérés comme des Informations Confidentielles. Pendant toute la durée du contrat et durant les trois (3) années suivant la date à laquelle le contrat prendra fin, les parties s'engagent à :

- utiliser les Informations Confidentielles uniquement dans le strict cadre de la tenue du Congrès ;
- ne pas divulguer à un tiers les informations confidentielles, sauf à demander et obtenir, au préalable, l'accord écrit de la partie ayant communiqué à l'autre les informations confidentielles.

Toutes les informations confidentielles et leurs reproductions, transmises par une partie à une autre partie, resteront la propriété de la partie qui les a divulguées sous réserve des droits des tiers et devront être restituées à cette dernière immédiatement sur sa demande. Chaque partie se porte fort du respect du présent engagement de confidentialité par l'ensemble de ses salariés et collaborateurs (quelle que soit la forme juridique sous laquelle lesdits collaborateurs collaborent avec la partie : travailleur intérimaire, agent commercial, collaborateur indépendant freelance), et s'engage à leur faire signer individuellement un accord de confidentialité destiné à couvrir les informations confidentielles auxquelles ils auront ou pourront avoir accès.

Une partie n'est pas tenue par les obligations stipulées ci-dessus si elle démontre que :

- l'information était accessible au public à la date à laquelle elle a été communiquée par l'autre partie ou a été rendue accessible au public après la date à laquelle elle a été communiquée par l'autre partie ; ou
- l'information était déjà légalement en sa possession, et sans aucune restriction de divulgation, à la date à laquelle elle a été communiquée par l'autre partie ; ou
- l'information a été acquise auprès d'un tiers sans aucune restriction de divulgation ; ou
- l'information a été développée par elle en dehors de l'organisation de la tenue du Congrès.

Le présent article ne fait pas obstacle à la communication d'une information confidentielle à une autorité administrative ou judiciaire en application d'obligations légales ou réglementaires. Toutefois, la partie soumise à une telle obligation légale ou réglementaire doit en informer préalablement l'autre Partie afin que celle-ci formule des instructions propres à maintenir le caractère confidentiel de cette information. La communication d'une information confidentielle à un tiers, si elle est autorisée par écrit par une partie, ainsi qu'à un affilié, doit s'accompagner d'un contrat écrit par lequel le tiers ou l'affiliée se soumet aux obligations stipulées au présent article. Ce contrat signé entre le tiers et la partie communiquant l'information confidentielle est transmis à l'autre partie avant la communication de cette information au tiers ou l'l'affilié. Chaque partie reconnaît qu'un manquement réalisé à cette obligation de confidentialité causerait à la partie victime de la violation de l'obligation un préjudice considérable, notamment si l'information confidentielle porte sur son savoir-faire. Cette Partie sera en conséquence en droit d'intenter une action en dommages et intérêts pour obtenir réparation de son préjudice.

ARTICLE 12 - FORCE MAJEURE

Si la SoFCPRE se trouve dans l'impossibilité d'exécuter ses obligations telles que résultant des Conditions générales en raison d'un cas de force majeure au sens de l'article 1218 du Code civil, l'exécution de ces obligations sera suspendue pendant la période durant laquelle lesdites circonstances persisteront. La SoFCPRE avertira le Partenaire d'un tel évènement dans les plus brefs délais suivant la survenance d'un tel cas de force majeure et fera ses meilleurs efforts pour limiter les conséquences de ce délai. Au-delà d'un délai d'1 (un) an d'interruption d'exécution des présentes Conditions générales pour cas de force majeure, les Parties seront libérées de leurs obligations l'une envers l'autre. Dans ce cas, la SoFCPRE remboursera le Partenaire dans les meilleurs délais.

ARTICLE 13 - IMPREVISION

Les parties conviennent d'ores et déjà d'exclure les dispositions de l'article 1195 du Code civil.

ARTICLE 14 - DROIT RÈGLEMENT ET DES LITIGES APPLICABLE

Les présentes Conditions et les opérations d'achat et de vente qui en découlent sont régies par le droit français. Elles sont rédigées en langue française. Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues, seul le texte français ferait foi en cas de litige. TOUS LES LITIGES AUXQUELS LE PRESENT CONTRAT ET LES ACCORDS QUI EN DECOULENT POURRAIENT DONNER LIEU, CONCERNANT TANT LEUR VALIDITE, LEUR INTERPRETATION, LEUR EXECUTION, LEUR RESOLUTION, LEURS CONSEQUENCES ET LEURS SUITES SERONT SOUMIS AUX TRIBUNAUX COMPETENTS DANS LES CONDITIONS DE DROIT COMMUN.

ARTICLE 15 – DIVERS

15.1. Modification

La SoFCPRE se réserve la possibilité de modifier, à tout moment, tout ou partie des présentes Conditions. Les Partenaires sont invités à consulter régulièrement les présentes Conditions afin de prendre connaissance de changements éventuels effectués. L'accès aux Services constitue l'acceptation par les Partenaires des modifications apportées aux présentes Conditions. Aussi, les renseignements figurant sur les catalogues, prospectus et tarifs de la SoFCPRE sont donnés à titre indicatifs et sont révisables à tout moment. La SoFCPRE est en droit d'y apporter toutes les modifications qui lui paraîtrons utiles.

15.2. Divisibilité

Si l'une des clauses des présentes conditions générales venait à être déclarée nulle par une décision de justice, cette nullité ne saurait emporter la nullité de l'ensemble des autres clauses, qui continuerait à produire leur effet.

15.3. Non-renonciation

Le fait, pour les Partenaires, de ne pas se prévaloir à titre temporaire ou permanent d'une ou plusieurs clauses des présentes conditions générales, n'emportera en aucun cas renonciation à se prévaloir du reste des présentes Conditions.

Fait à .....

Le .....

Paraphe de chaque page des CGV
+ Signature et tampon de cette dernière page